



HAL
open science

Le pouvoir décisionnel du peuple à l'ère du numérique : naissance de nouvelles alternatives de gouvernement ou véritable illusion ?

Nataša Danelciuc-Colodrovschi

► To cite this version:

Nataša Danelciuc-Colodrovschi. Le pouvoir décisionnel du peuple à l'ère du numérique : naissance de nouvelles alternatives de gouvernement ou véritable illusion ?. Défis constitutionnels: globaux et locaux, Jun 2014, Oslo, Norvège. hal-01470898

HAL Id: hal-01470898

<https://hal.science/hal-01470898v1>

Submitted on 17 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

IX^e Congrès mondial de droit constitutionnel
« Défis constitutionnels : globaux et locaux »
16-20 juin 2014, Oslo (Norvège)

Atelier n° 16 – La démocratie directe

**Le pouvoir décisionnel du peuple à l'ère du
numérique : naissance de nouvelles alternatives
de gouvernement ou véritable illusion ?**

Nataşa DANELCIUC-COLODROVSCHI

*Docteur en droit public, Assistante de recherches
à l'Institut Louis Favoreu-GERJC CNRS UMR7318 (DICE),
Faculté de Droit et de Science Politique,
Aix-Marseille Université (France)
E-mail : natasa.colodrovschi-danelciuc@univ-amu.fr
Site Internet : www.gerjc.univ-cezanne.fr*

Introduction

Le système démocratique « moderne », posé dès le XVIII^e siècle par le système parlementaire britannique et instituant une démocratie représentative, s'est étendu progressivement partout dans le monde, sans réellement évoluer dans ses principes.

Les justifications de ce système de démocratie dite « de pure délégation » sont bien connues et étaient, d'une certaine manière, motivées à leur origine. D'une part, celle du grand nombre, qui interdit, contrairement à la cité antique, que la politique se tienne en permanence sur la place publique et la conduit à se réfugier dans des enceintes spécialisées, où se réunissent les seuls délégués permanents. L'autre justification se trouve dans l'éloignement entre les citoyens et les lieux de délibération et de décision. Derrière cet argument géographique, on le sait, se cachait l'argument beaucoup plus sérieux de l'éloignement culturel, du formidable fossé qui séparait, il y a un peu plus de deux siècles, la masse des citoyens à peine alphabétisée de l'élite cultivée qui se chargeait de les représenter. Les affirmations de l'Abbé Sieyès reflètent bien cette conception : « Les citoyens nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté »¹.

Ces arguments ne trouvent plus de justification. Sur le plan géographique, l'amélioration des moyens de transport, le développement de la presse écrite, radiophonique, télévisuelle et, aujourd'hui, Internet mettent les citoyens dans un contact beaucoup plus fréquent avec le champ de la politique et des décisions publiques, au point de ne plus constituer un obstacle dirimant à la participation directe des citoyens. Suivant la même évolution, la distance culturelle entre mandats et mandataires s'est elle-même estompée sous l'effet de la généralisation de l'alphabétisation et du progrès du niveau moyen de connaissance et d'études.

Ces évolutions, mais aussi, et surtout, la réduction des mécanismes participatifs – dont les référendums – en un ensemble de « rouages » tournant à vide dans les systèmes représentatifs, ont donné lieu à un malaise ou une « crise de la délégation », observée partout dans le monde,

¹ E. J. SIEYÈS, *Écrits politiques*, Paris, Édition des Archives contemporaines, 1985, p. 236.

avec évidemment des formes nationales particulières. Pour y remédier, de nouveaux types de dispositifs participatifs visant à assurer une meilleure participation des citoyens à la formation de la décision collective ont commencé, dans les années 1960 et 1970 aux États-Unis², d'être imaginés, expérimentés, pour être enfin étendus dans leur application. Ces dispositifs cultivent un idéal : celui d'une démocratie plus « inclusive » par l'application d'un modèle délibératif aux processus politiques réels que connaissent nos « démocraties imparfaites »³. L'idée qui justifie la démocratie participative est ancienne. Elle pourrait être rattachée à une perspective de type aristotélien qui stipule que le citoyen est, au fond, le mieux placé pour évaluer une décision qui le concerne au premier chef. Après tout, nous expliquait ainsi Aristote dans ses *Politiques*, si nous voulons savoir si un plat est bon, on peut certes demander l'avis d'un expert (en l'occurrence le cuisinier), mais il est encore plus pertinent de demander l'avis de celui qui le mange... Autrement dit, sur les questions d'intérêt général qui concernent les grandes orientations à donner à la vie collective, le citoyen est le meilleur des experts. Mettre fin à « l'éclipse du public » serait donc la meilleure solution pour permettre l'émergence d'un « “nouvel esprit” de l'action publique moderne »⁴ et réinventer de la sorte nos démocraties en crise.

Le développement des nouvelles technologies de communication ont notamment engendré de nouvelles effervescences en ce qui concerne les potentialités participatives qu'elles offrent aux citoyens du fait de la rapidité de la circulation des informations, des visions exprimées, du grand nombre de récepteurs potentiels. Pourtant, la mise en œuvre de cette nouvelle forme participative, ainsi que les effets qu'elle peut produire et l'impact qu'elle peut avoir sur le processus de développement des formes de gouvernance actuelles relèvent d'enjeux protéiformes et fort complexes. Si, effectivement, l'apparition des nouvelles forces motrices aux sein des sociétés actuelles est directement liée à l'apparition de nouvelles formes de communication et d'échanges grâce à Internet (I), la question du passage de l'effervescence sociale à sa réelle traduction politique reste encore posée (II).

² Voir en ce sens C. PATEMAN, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge University Press, 1970, 132 p.

³ I. M. YOUNG, *Inclusion and Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p. 35.

⁴ L. BLONDIAUX et Y. SINTOMER, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, pp. 17-35.

I. La génération de nouvelles forces motrices au sein des sociétés actuelles

Comme chaque décembre depuis 1927, l'hebdomadaire nord-américain *Time Magazine* annonça, en 2006, son choix pour la « Personnalité de l'année ». Cette fois-ci l'annonce a surpris tout le monde : simplement « You » (« vous » en anglais). Ce faisant, l'équipe du magazine a cherché à honorer les internautes anonymes, générateurs de contenu via le Web, et leur contribution – à une échelle jamais vue auparavant – à la construction d'une culture de la collaboration et du partage sur la Toile. Cinq ans plus tard, en 2011, c'étaient à nouveaux « les gens » qui emportaient le titre de « Personnalité de l'année » du magazine, cette fois-ci sous la forme de « protestataires » représentés par l'image d'un(e) jeune cagoulé(e). L'année 2011 a été l'« année de la rue », celle de *Occupy Wall Street*, des *Indignés* de Madrid, du mouvement étudiant à Santiago du Chili, des manifestations massives à Moscou, à New Delhi et Tel Aviv, des révolutions arabes.

Tous ces mouvements, qui se sont déroulés aussi bien dans les espaces non démocratiques que dans ceux qualifiés de démocraties consolidées, ont un fil conducteur : l'apparition d'un nouveau phénomène social, culturel et politique dans les sociétés actuelles. Ce nouveau phénomène joue en faveur du renseignement, de l'information, de la communication, de la prise de position sur des sujets de société grâce aux opportunités offertes par les nouvelles technologies pour « donner consistance à la “chose publique” »⁵. Il s'agit en clair d'une citoyenneté qui, à son tour, peut rappeler les valeurs premières de la démocratie grecque. Sans doute s'agit-il de l'apparition d'une autre version du contrat social qui met à mal le fonctionnement traditionnel des systèmes politiques actuels et, plus particulièrement, de ceux qui sont fragilisés par les pratiques correspondant peu aux exigences premières de la démocratie. En l'absence d'une capacité de changer les pratiques (A), ils risquent de subir un bouleversement profond de leurs fondements mêmes (B).

⁵ J. SAYAH, « Après les “Printemps arabes” », in A. GALABOV et J. SAYAH, *Participations et citoyennetés depuis le printemps arabe*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 12.

A. Un facteur d'incitation des modifications des pratiques politiques

Internet est un secteur très dynamique qui connaît une diffusion rapide. Ce phénomène nouveau a surpris parfois les élites politiques, qui ont dû adapter à l'ère des réseaux leur vision et manière de gouverner. Ce fut notamment le cas des responsables politiques russes. En effet, dès le début de son mandat présidentiel en 2008, Dimitri Medvedev a pleinement associé le Web à la politique de modernisation de l'économie russe. Son objectif était à la fois de rattraper le retard technologique de la Russie sur l'Occident⁶ et d'exploiter au mieux les possibilités offertes par la croissance économique numérique pour projeter du pays une image tournée vers le XXI^e siècle. Lors de la première réunion de la Commission pour la modernisation et le développement technologique de l'économie, organisée en juin 2009, le Président russe a déclaré que le développement des technologies de l'information et de la communication faisait partie des cinq priorités nationales, à côté notamment de l'efficacité énergétique, des technologies nucléaires, spatiales et médicales. Plusieurs mesures étaient prévues pour la réalisation du programme : l'amélioration et la diffusion de l'accès aux réseaux informatiques dans toutes les régions de la Russie ; la fabrication d'ordinateurs performants et d'autres technologies pour participer à l'informatisation de la société ; la baisse des tarifs de connexion ; la création d'un abonnement « Connexion sociale » pour garantir l'accès à Internet aux plus démunis.

Dans sa tribune « En avant, la Russie ! », publiée en septembre 2009 sur le site du Kremlin, le Président russe est allé plus loin dans sa démarche, en parlant cette fois-ci de l'utilisation d'Internet en vue de moderniser l'État. Parmi les différentes propositions, figuraient la consultation régulière du peuple via Internet et l'utilisation du numérique par la classe politique. De l'avis de Dimitri Medvedev, ce développement du politique en ligne devait créer un sentiment de proximité entre la classe politique et les citoyens largement apolitiques, et rendre plus étroite la connexion entre les habitants des régions et le pouvoir central⁷.

Pour déclencher le processus, il a incité, voire obligé, les hommes politiques à se rendre visibles sur les réseaux sociaux et les blogs⁸. Chose dite, chose faite. En commençant par les membres du Gouvernement – qui se sont vus menacés de perdre leur fonction et de ne plus

⁶ A. WILSON, « Computer Gap : The Soviet Union's Missed Revolution and its Implications for Russian Technology Policy », *Problems of Post-Communism*, vol. 56, n° 4, 2009, p. 49.

⁷ D. MEDVEDEV, « Rossija v perjod ! » [En avant, la Russie !], disponible à l'adresse suivante : <http://www.kremlin.ru/transcripts/5413>.

⁸ E. BILIEVSKAJA, « Online Politika » [Politique virtuelle], *Nezavissimaja Gazeta*, 21 janvier 2010.

pouvoir accéder à des postes de responsabilité en cas de refus de suivre l'injonction présidentielle – et passant par les parlementaires et les gouverneurs de régions, les autorités politiques russes ont investi de façon exponentielle la sphère numérique : blogs, réseaux sociaux nationaux et étrangers comme *Facebook*, *Twitter*, *Vkontakte* et *Odnoklassniki*, voire même sites de partage de vidéos comme *You Tube*. Et peu importe la manière de faire ! Or, au lieu d'écrire eux-mêmes les blogs pour délivrer un discours plus direct aux citoyens, comme le voulait le Président, les responsables politiques se sont tournés vers des agences de communication pour mieux gérer leur image⁹. Ils l'ont vite compris : en plus de prouver leur loyauté au Kremlin, leur « nouveau penchant » pour les technologies numériques pouvait leur servir d'excellent outil promotionnel.

De son côté, le Président Medvedev a multiplié les initiatives participatives tout au long de son mandat. La réforme de la police, par exemple, présentée comme une mesure phare de son mandat, a été lancée sur le Web et, en partie, à cause du Web, après la révélation sur les réseaux sociaux d'une série de scandales impliquant des fonctionnaires de police. Le projet de loi a été publié en ligne et les internautes invités à y apporter leurs commentaires¹⁰. De même, un blog du Président a été créé en vue de recueillir les messages, doléances et préoccupations des citoyens. Une cellule « nouveaux médias » a été créée auprès de la présidence, formée d'une quarantaine de personnes pour traiter le nombre conséquent de messages reçus et remonter les informations au Président¹¹.

Toutefois, les effets de la démarche présidentielle n'ont pas été à la hauteur de l'impact escompté par son initiateur en matière de gouvernance. L'utilisation du numérique a apporté, certes, une touche de modernisme à l'image des responsables politiques, mais elle n'a pas comblé le « fossé psychologique » instauré entre les gouvernants et les gouvernés, le système politique russe se retrouvant plus que jamais remis en question. L'effet le plus perceptible s'est produit, en réalité, au niveau du deuxième objectif évoqué par Dimitri Medvedev dans sa tribune : « la diffusion et toute propagation possible et imaginable des technologies de l'information les plus actuelles, de la part de l'État, offrirait des possibilités sans précédents pour la réalisation des droits politiques fondamentaux, tels que la liberté d'expression et la liberté de réunion »¹². Bien évidemment, il serait exagéré de parler d'une véritable révolution en matière de droits civils et politiques, mais l'accès à Internet a offert tout de même diverses

⁹ G. ASMOLOV, « Kogda politiki idut v Internet » [Quand les hommes politiques investissent la blogosphère], *Global Voices*, 26 février 2010.

¹⁰ J. NOCETTI, *E-Kremlin : pouvoir et Internet en Russie*, Paris, Ifri, 2011, « Russie.Nei.Visions », p. 19.

¹¹ J. NOCETTI, *Le Web en Russie : de la virtualité à la réalité politique ?*, Paris, Ifri, 2012, « Russie.Nei.Visions », p. 6.

¹² D. MEDVEDEV, « Rossija v perjod ! » [En avant, la Russie !], *op. cit.*

possibilités qui ont affaibli considérablement les capacités du pouvoir étatique de contrôler le flux, l'amplitude et surtout le contenu des informations. En effet, les informations publiées sur les sites Internet sont plus souvent radicales et d'une meilleure probité que celles trouvées dans les médias ou les agences de presse traditionnelles. Les citoyens russes ont désormais la possibilité de connaître des points de vue différents sur la réalité sociale et politique du pays, d'acquérir une compréhension critique des problèmes. Ils sont donc préservés des dangers d'une information unilatérale imposée par le pouvoir.

L'activité civile et d'opposition s'organise, elle aussi, par le biais des réseaux sociaux car les possibilités de publier des visions alternatives sont peu nombreuses étant donné le niveau élevé de contrôle des médias traditionnels et de la télévision¹³. Le plus grand succès de la cyberpolitique en Russie a été l'organisation des manifestations après les élections parlementaires de décembre 2011 pour dénoncer les fraudes électorales qui ont eu lieu en faveur du parti pro Kremlin *Russie unie*. À l'aide des médias contrôlés et loyaux, le pouvoir étatique a tenté de marginaliser les manifestations, les qualifiant d'opérations menées par de petits groupes dispersés de « hooligans » et de vandales manipulés et payés par l'étranger. Le Web a représenté un canal d'information non négligeable sur les manifestations et a permis de structurer le travail de mobilisation politique de l'opposition. Ce mouvement protestataire a eu pour effet bénéfique de faire prendre conscience à la population de la nécessité de l'existence d'un réel jeu politique, qui a du mal à se mettre en place en Russie depuis la chute du régime soviétique.

Vu l'ampleur du soutien sur les réseaux sociaux de ces initiatives, les responsables politiques, et plus particulièrement Vladimir Poutine qui présentait sa candidature à l'élection présidentielle de mars 2012, ont dû réadapter leur ligne politique. En effet, plusieurs éléments de contexte nés de la séquence électorale ont laissé percevoir une inflexion de la posture de Vladimir Poutine vers une réelle prise de conscience du pouvoir du numérique. En réaction à une blogosphère très majoritairement critique à son égard, il a adopté une approche prudente, voire précautionneuse, envers les internautes, multipliant dans ses discours les références au Web. Dans son septième article pré-électoral consacré au développement des institutions démocratiques en Russie, Vladimir Poutine a mis l'accent sur la formation, le sens et la valeur de la communication numérique et son influence sur la « connaissance sociale »¹⁴. Il reprend à son compte la théorie de la « démocratie directe d'Internet » proposée par Alexeï Tchadaïev,

¹³ A. SIDORENKO, « Russia : Online Activism Success Stories », *Global Voices Online*, 25 octobre 2010.

¹⁴ V. POUTINE, « Rossiya i meniajouchtchij mir » [La Russie et le monde changeant], *Moskovskie novosti*, n° 225 du 27 février 2012, disponible à l'adresse : <http://mn.ru/politics/20120227/312306749.html>.

ancien responsable du Département politique du parti *Russie unie*. Celui-ci l'avait notamment proposée comme « prochaine étape vers l'évolution des institutions »¹⁵ après la « démocratie dirigée » (2005) et la « démocratie souveraine » (2006) ayant défini les anciennes lignes politiques de Vladimir Poutine. Il cite ensuite les propositions de deux blogueurs politiques d'Ekaterinbourg en tant que pistes de réflexion en matière d'innovation de la gouvernance du pays : un système de gouvernance fondé sur les nouvelles technologies numériques, notamment au moyen d'un transfert des services publics vers le Web – ce qui permettrait d'éradiquer la corruption –, d'une généralisation du vote électronique ou d'une notation permanente des hommes politiques par leurs citoyens au lieu d'un vote tous les six ans. Ces propositions n'ont pas été reprises entièrement, mais certains de leurs éléments ont trouvé écho dans les réformes engagées par la suite : des mesures importantes ont été mises en œuvre afin de numériser les services publics et garantir une meilleure transparence de la vie politique, avec la publication des revenus des hauts fonctionnaires pour répondre aux exigences des principes de bonne gouvernance, de nouvelles plateformes ont été créées pour dénoncer les actes de corruption dans la sphère publique.

Le pouvoir a dû aussi réagir aux demandes formulées par les citoyens sur les sites Internet, blogs et réseaux sociaux en matière d'organisation de la vie politique dans le pays. Par la réforme de la loi sur les partis politiques, entrée en vigueur le 4 avril 2012, les portes ont été rouvertes aux partis politiques. Elle a introduit l'abaissement du nombre de membres nécessaires pour l'enregistrement des partis de 40 000 à 500. Le 1^{er} juin 2012, une nouvelle loi a réinstauré l'élection directe des gouverneurs de régions russes, abolie en 2004. Le système de nomination des gouverneurs introduit en 2004 a été fortement critiqué par l'opposition du fait qu'il profitait au parti au pouvoir *Russie unie*, majoritaire dans presque tous les parlements régionaux¹⁶. En avril 2013, une nouvelle réforme a été effectuée, laissant aux régions le droit de choisir le mode de désignation des gouverneurs. En effet, les représentants de plusieurs Républiques multiethniques faisant partie de la Fédération de Russie ont souhaité rétablir l'ancien schéma de désignation des gouverneurs par les parlements républicains, qui, selon eux, garantit mieux le respect des droits des minorités ethniques. D'aucuns ont vu dans cette mesure un retour dirigé par Vladimir Poutine au système de 2004. D'autres, au contraire, l'introduction d'une dose d'horizontalité dans la « verticale du pouvoir » qui « étouffe » les entités fédérées. L'avenir nous dira qui a eu raison.

¹⁵ A. TCHADAÏEV, « Prjamaja internet-demokratija kak instrument modernizatsii » [La démocratie directe d'Internet comme instrument de modernisation], *Svobodnyj Mir*, 2010.

¹⁶ Le Président russe devait en fait choisir le gouverneur de région parmi les candidats proposés par le parti vainqueur des élections régionales et avalisés par le parlement local.

Ces réformes engagées comme réponse aux contestations lancées le 4 décembre 2011 ont été présentées par Dimitri Medvedev comme un grand pas vers la libéralisation de l'espace public. Les propos sont à tempérer bien sûr. Les avancées sont assez prudentes, mais, il faut le reconnaître, elles existent. Il revient à l'opposition de se structurer et d'entrer dans le jeu. Les victoires ne seront certainement pas immédiates, mais le jeu politique est un jeu à long terme, dans lequel il faut gagner la confiance des électeurs.

Les résultats des dernières élections qui ont eu lieu dans la Fédération de Russie révèlent déjà des signaux assez positifs. Lors des élections locales organisées en septembre 2013, a pu être constaté, pour la première fois, un net rajeunissement des candidats et des élus. Il semble qu'Internet ait fait son effet. Or, de 2008 à 2012, le nombre de blogs sur le Runet est passé de 3,8 à 7,4 millions, qui sont de plus en plus utilisés dans une finalité militante. Les jeunes ont très vite adopté le Web pour s'initier à la politique et à exprimer leurs idées. Ces données témoignent de l'apparition d'une culture politique chez la jeune génération, grâce aussi, il faut le dire, à une liberté totale d'utiliser Internet. Comme le souligne Julien Nocetti¹⁷, les autorités russes n'exercent pas de censure du Web, telle qu'elle est pratiquée en Chine, où est effectué un filtrage très sophistiqué des moteurs de recherche et des réseaux sociaux¹⁸. Les blogs tournant Vladimir Poutine et Dimitri Medvedev en dérision ne sont guère bloqués. Malgré les déclarations sporadiques et alarmistes de hauts responsables plaidant pour une régulation de l'Internet et des réseaux sociaux¹⁹, les autorités demeurent conscientes du danger que représenterait pour leur maintien au pouvoir une perturbation du fonctionnement du Web. Les révolutions arabes ont laissé leur empreinte à Moscou. Après vingt ans de post-soviétisme, les paroles de Lénine n'ont pas été totalement oubliées : « C'est seulement lorsque ceux d'en bas ne veulent plus et ceux d'en haut ne peuvent plus continuer à vivre à l'ancienne manière, c'est alors seulement que la révolution peut triompher »²⁰.

¹⁷ J. NOCETTI, « Russie : le Web réinvente-t-il la politique ? », *Politique étrangère*, n° 2, 2012, pp. 286-288.

¹⁸ Au lieu de censure, les autorités russes privilégient d'autres formes indirectes de régulation, comme le financement de réseaux de blogueurs rémunérés par l'État, chargés de produire des commentaires flatteurs à l'égard du Kremlin.

¹⁹ M. HOREMUJ et M. KLUS, « Les médias dans la Russie postcommuniste », in G. ROUET (dir.), *Usages politiques des nouveaux médias*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 106-111.

²⁰ V. LÉNINE, *Detskaja bolezni' « levizny » v komunizme* [La maladie infantile du communisme « le gauchisme »], Moscou, Novosti, 1954, 2^e éd., p. 87.

B. Une arme de contestation et de changement des régimes politiques

« Dégage ! » : Ce slogan simple et tellement explicite est devenu le symbole du « printemps arabe ». Il a servi aux peuples excédés par le poids des dictatures de faire tomber des régimes illégitimes et pourtant légitimés aux yeux de la communauté internationale par des résultats économiques satisfaisants. Cet acte de rupture fut, selon Bélich Nabli²¹, « la démonstration de la capacité des peuples arabes à recouvrir leur pleine souveraineté, à se transcender au nom de l'idéal démocratique et à porter un message universel » : l'idée démocratique n'est ni du Nord, ni du Sud, elle est constitutive de notre humanité²². La nouveauté que le « printemps arabe » a également mise en exergue, c'est l'usage par la population des nouveaux moyens de communication, notamment des réseaux sociaux, comme instrument pour exprimer sa révolte et faire tomber des régimes qui refusaient de faire des concessions face à ses revendications.

En Tunisie d'abord, qui fut le premier pays à avoir soufflé le vent du changement dans la région, la mobilisation par *Facebook* a commencé bien avant la révolution. L'avènement de l'Internet à l'ère autoritaire de Ben Ali, marquée par la mainmise de l'État sur les médias traditionnels, a donné lieu à un espace virtuel de débat ouvert et difficile à contrôler par le régime. Militants et blogueurs protestataires ont trouvé refuge dans l'espace virtuel pour exprimer leur mécontentement du régime établi dans le pays, et ce à travers plusieurs plateformes sur le Net : des blogs, dont le plus connu est *Nawaat.org* et qui a été lauréat 2011 du prix Reporters Sans Frontières du net-citoyen ; des sites contestataires, tels que *Takriz* (ras-le-bol), devenu un *e-mag* et suspendu en 2002, ou encore *Tunezine* fondé en 2001 par le militant Zouhayer Yahoui, devenu une icône du cybermilitantisme.

Face à l'inertie du régime aux désirs et frustrations exprimés, le cyberactivisme a pris de l'ampleur et c'est la jeunesse, souvent accusée d'être politiquement désengagée, qui a été à l'origine de l'amplification du mouvement de contestation. Des pages d'appel à manifester, d'appel à grève régionale puis à grève générale le 14 janvier 2011, tout est passé par *Facebook*. Quant à *Twitter*, il a servi pendant les manifestations d'outil logistique pour les manifestants. Ils envoyaient des tweets indiquant les rues bloquées par les forces de l'ordre et proposant des itinéraires alternatifs pour encercler le Ministère de l'Intérieur.

²¹ B. NABLI, « Arabe et révolutionnaire », *Libération*, 30 décembre 2011.

²² Voir aussi Y. BEN ACHOUR, *La deuxième fatiha. L'islam et la pensée des droits de l'homme. D'Islam et d'ailleurs*, Tunis, Ceres Editions, 2011, p. 4.

En Égypte s'est produit un scénario quasi identique, même si le gouvernement égyptien, redoutant l'effet domino après les événements qui venaient d'avoir lieu en Tunisie, a immédiatement essayé de fermer ces réseaux²³. Les activistes ont réussi à déjouer la censure car dès que la page était fermée par les services de renseignement et de sécurité, un nouveau lien était créé et envoyé aux membres des réseaux. Les spécialistes qui ont suivi les événements dès le début ont constaté que les réseaux sociaux ont effectivement aidé les opposants à se mobiliser, en élargissant l'audience par les messages, vidéos et tweets et en encourageant un plus grand nombre à se rattacher à leur cause. Selon le blog de Dean Freelon, la première analyse effectuée sur la quantité de tweets postés par des habitants locaux pendant la période révolutionnaire en Égypte démontre leur lien avec la situation sur place. Les « jours de pointe » ont été enregistrés lors d'événements significatifs, comme la démission de Moubarak. En Lybie, la prise de Benghazi ou encore le principal discours de Kadhafi ont produit les mêmes effets²⁴. Ces outils ont permis non seulement la mobilisation des contestataires en interne, mais également garanti une ouverture sur le monde, mobilisant la communauté internationale en faveur des opposants grâce aux images et aux témoignages accablants pour les régimes en place.

La spécificité de ces différents mouvements réside également dans leur quasi simultanée. Comparant la nature, la fréquence et les causes des mouvements arabes entre les années 1950 et fin 2010, puis entre la fin de l'année 2010 à l'année 2012, Masoud Imani Kalesar²⁵ arrive à la conclusion que la multiplication très rapide des soulèvements, comparables dans leurs sources, méthodes, acteurs et liés par des objectifs très similaires a clairement été privilégiée et encouragée par un accès élargi aux nouvelles technologies. Or, pendant soixante ans, les mouvements arabes ont majoritairement pris la forme de luttes armées guidées par les aspirations à l'indépendance et le rejet des dominations étrangères. Ils n'étaient ni simultanés ni successifs, avec peu d'influence les uns sur les autres. Les nouveaux soulèvements arabes ont eu, au contraire, une origine non violente (avec des évolutions violentes ultérieures notamment en Syrie et en Lybie) guidée par des revendications de réformes et de démocratisation tournées contre les régimes autochtones autoritaires. La force et l'agilité des

²³ J. PRESTON, « Movement Began with Outrage and a Facebook Page that Gave it an Outlier », *New York Times*, 5 février 2011.

²⁴ Voir en ce sens D. IRRERA et P. GUEORGUEVA, « Société civile et changement des régimes politiques, le cas de l'Égypte », in A. GALABOV et J. SAYAH, *Participations et citoyennetés depuis le Printemps arabe*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 60-64.

²⁵ M. IMANI KALESAR, « Regard sur le rôle des TIC dans le Printemps arabe. Communication globale et évolution vers une démocratie mondiale ? », in A. GALABOV et J. SAYAH, *op. cit.*, pp. 49-50.

réseaux ont pris par surprise les autorités politiques dans cette partie du monde, tout comme les analystes des renseignements américains et européens qui n'ont rien vu venir.

Toutefois, si les nouvelles technologies ont réussi à faire sortir les gens dans la rue pour exprimer leurs désirs et leurs frustrations, à faire circuler des demandes et échapper à la censure, à rendre audibles et visibles les citoyens communs et dépasser le *statu quo* des élites, elles n'ont pas joué un rôle équivalent durant la période de transition constitutionnelle. En Égypte, Internet n'a eu aucun impact sur les modalités d'exercice de la citoyenneté car la population civile a été totalement exclue du processus constituant. Déplorant la situation, un blogueur regrettait qu'« après le renversement de Moubarak, les manifestants ont quitté trop tôt la place Tahrir avant d'être sûrs qu'ils laissent une entité politique parler au nom de la révolution »²⁶.

La Tunisie a été le seul pays à avoir choisi de continuer la voie de la concertation et du débat. La participation citoyenne s'est faite tant par l'intermédiaire de méthodes classiques, qui ont inclus les ateliers, les auditions publiques, les conférences, qu'à travers de méthodes de communication innovantes grâce à l'usage des nouvelles technologies. L'*Association pour les Technologies Participatives* a créé un site *web* pour engager un dialogue et un débat virtuels²⁷. Les initiateurs de ce projet ont mis en ligne l'ancienne Constitution tunisienne en arabe, en français et en anglais, et offert ainsi aux internautes la possibilité de commenter et de donner leur avis sur chacun de ses articles. Ils ont ensuite publié mensuellement des rapports sur les résultats obtenus et remonté les informations aux membres de l'Assemblée constituante tunisienne, gardant ainsi le lien entre la société civile et les gouvernants chargés de rédiger le nouveau texte constitutionnel.

L'expérience tunisienne a relevé certaines limites de cette nouvelle méthode participative. Certes, les nouvelles technologies ont diminué de manière radicale le « coût » d'agir collectivement au moment de la révolution : moins de temps, moins d'organisation formelle, moins d'intermédiaires. Mais tous ces principes qui ont été fort utiles – et fonctionnels – dans le contexte révolutionnaire se sont révélés moins évidents dans le contexte transitoire. En effet, il est généralement connu que si les révolutions sont des périodes excitantes, ouvertes à des possibilités multiples, fertiles pour mener à l'action les discours, les transitions sont plutôt le contraire. C'est la période de la retenue et de la parcimonie si l'on veut aboutir à un quelconque consensus.

²⁶ A. EZZAT, « Mubarak's Verdict : a Revolution Back to the Square One », disponible à l'adresse : <http://ashraf62.wordpress.com/2012/06/06/mubarak-verdict>.

²⁷ Il s'agit du site : www.tunisie-constitution.org.

L'investissement de l'espace du débat public durant le processus constituant par les cyberactivistes et les internautes a été porteur de tensions et de conflits multiples qui se sont exprimés dans des controverses variées, aussi bien politiques, qu'économiques, socioculturelles et religieuses. À plusieurs reprises, cette libéralisation de l'espace de la parole publique a entraîné une explosion de la diversité et des désaccords au sein de la société, en mettant en question l'issue même du processus constituant tunisien. Les motivations « globales » s'étant combiné à une panoplie d'autres facteurs – historiques, culturels et religieux – ont à la fois discrédité une partie des initiatives participatives et relevé la complexité de leur mise en œuvre.

Une expérience comme celle vécue par le monde arabe en général et la Tunisie en particulier, nous propose certainement un chantier d'étude pour une meilleure compréhension du rôle des nouvelles technologies face au changement social et politique dans un âge de l'hyper connexion²⁸. Philip Howard a tout à fait raison d'affirmer que « de plus en plus, la route vers la démocratie sera numérique »²⁹. Mais il existe aussi des côtés sombres et il est nécessaire de confronter le potentiel énorme, indéniable, plein d'espoir de ces technologies, avec ses effets pervers qui réduisent, de manière importante, leur impact décisionnel.

II. Un impact décisionnel à potentialités variables

Même si beaucoup plébiscité et considéré comme la « solution d'avenir » pour remédier à la défiance généralisée des gouvernés vis-à-vis de leurs gouvernants, Internet ne se situe que dans la continuité de développement des mécanismes participatifs, situés en amont dans le processus de décision. Ce fut déjà le cas, par exemple, de la procédure du débat public, introduite au début des années 1990 pour remédier aux insuffisances des enquêtes publiques³⁰. Au regard des résultats obtenus à ce jour, force est de constater que la multiplication des

²⁸ F. CEBALLOS, « Échapper aux clichés. Pour une compréhension éclairée des médias sociaux en politique depuis le monde arabe en transition », in S. NAJAR, *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Paris/Tunis, Karthala/IRMC, 2013, p. 485.

²⁹ Ph. HOWARD, *The Digital Origins of Dictatorship and Democracy : Information Technology and Political Islam*, Oxford University Press, 2010, 304 p.

³⁰ Voir en ce sens C. BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés contemporaines*, n° 74, 2009/2, p. 107.

dispositifs participatifs n'a pas réussi à répondre au besoin majeur d'innovation démocratique attendu par les citoyens, laquelle suppose une plus grande ouverture des processus délibératifs et une intensification de la participation populaire. En effet, pour qu'un nouveau mécanisme participatif, aussi innovant soit-il, fonctionne et produise les résultats escomptés, il faut se donner les moyens nécessaires pour optimiser son efficacité. Plusieurs travaux de recherches portant sur le fonctionnement des procédures de démocratie participative ont notamment souligné leur application limitée conduisant à une efficacité partielle et insuffisante³¹.

Certes, Internet offre de nouvelles possibilités pour développer « la conception d'une "participation délibérative" [...] ou plus justement d'une "délibération démocratique", c'est-à-dire ouverte au plus grand nombre »³². Néanmoins, la réussite de ce nouvel outil dépend, lui aussi, de plusieurs facteurs. On ne peut pas affirmer naïvement que *Facebook*, *Twitter*, *Google* ou *You Tube* vont résoudre tous les problèmes de gouvernance. Comme nous avons pu le voir lors des révolutions arabes, les réseaux sociaux sont devenus partie intégrante des processus révolutionnaires et de la transition démocratique. Mais ce sont les immolations publiques, les manifestations interdites ou l'occupation de la place Al-Tahier qui ont été avant tout les expressions physiques d'un désarroi et d'une contestation populaires et qui ont été à la base de la constitution du mouvement révolutionnaire sur Internet. De même, quel aurait été l'avenir de cette mobilisation si celle-ci n'avait pas été accompagnée d'un travail de structuration politique permettant à ces rassemblements de masse de se muer en force révolutionnaire agissante ? Les nouvelles technologies ne constituent donc pas le « médicament miracle » pour remédier aux insatisfactions et aux doutes du fonctionnement de la démocratie dans les sociétés actuelles. Comme pour les mécanismes participatifs déjà existants, la réussite de leur utilisation exigera d'abord un effort de communication systématique, d'incitation à la participation des populations les plus éloignées de la sphère politique, d'acceptation de formes d'intervention diverses, de recherche constante de consensus et, finalement, de prise en compte par les responsables politiques des idées et des positions exprimées (A). Les degrés de démocratisation, de développement économique et technologique atteints étant très différents dans les États à travers le monde, cette réussite dépendra également de la capacité et de la volonté d'ouverture de chacun des systèmes

³¹ Voir en ce sens S. DION, « Les politiques municipales de concertation : néo-corporatisme et démocratie », *Sociologie du travail*, n° 26/2, 1984, pp. 121-140 ; C. BLATRIX, « Vers une démocratie participative ? Le cas de l'enquête publique », in J. CHEVALLIER (dir.), *La gouvernabilité*, Paris, PUF-CURAPP, 1996, pp. 299-313.

³² L. BLONDIAUX, « Prendre au sérieux l'idéal délibératif », *Revue Suisse de science politique*, vol. 10, n° 4, 2004, p. 160.

étatiques aux nouvelles alternatives participatives octroyées par les nouvelles technologies (B).

A. Une efficacité tributaire de la capacité d'implication et de collaboration de l'ensemble des acteurs

Les pays scandinaves ont été les premiers en Europe à avoir choisi, il y a presque trois décennies, de recourir à l'utilisation de dispositifs participatifs, en créant notamment les conférences de consensus visant à associer plus ou moins durablement les citoyens à la discussion des affaires politiques³³. Les gouvernants des autres États européens ont été, à leur tour, naturellement portés à s'investir plus ou moins résolument dans la mise en place de ces dispositifs, qui se sont diversifiés au fil du temps. En effet, il peut s'agir d'assemblées délibératives, de conférences de consensus, de jurys de citoyens ou de sondages délibératifs dont la vocation est la discussion, par un échantillon de citoyens « ordinaires », de projets ou de problèmes complexes, à l'issue de laquelle un avis est produit, qui est censé éclairer le décideur. La rapidité et la réussite de leur implantation ont été tributaires aux contextes historique et politique de chacun des États, plus ou moins propices à la valorisation de l'idée de la participation du citoyen « ordinaire » à la décision publique.

En France, par exemple, la thématique de la démocratie participative au niveau national a fait son apparition assez tardivement, lors de la campagne électorale de 2007, mise en avant par Ségolène Royale. Elle n'était pas complètement nouvelle car la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité avait imposé aux communes de plus de quatre-vingt mille habitants de créer des conseils de quartier. C'est donc à l'échelon local que le « droit à participer » a été le plus institutionnalisé³⁴, certaines collectivités allant même jusqu'à adopter leur propre *Charte de la démocratie participative*³⁵. Les enquêtes publiques, les conseils, les

³³ D. BOURG, D. BOY, *Conférences de citoyens : mode d'emploi*, Paris, Descartes & Cie., 2005, 106 p.

³⁴ R. LEFEBVRE, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », disponible à l'adresse : http://www.metropolitiques.eu/spin.php?page=print&id_article=401.

³⁵ À titre d'exemple, nous faisons référence à la *Charte de la démocratie participative* de la ville de Fontenay-aux-Roses, adoptée le 16 février 2012. Le premier alinéa de l'article 1^{er} du Préambule de la Charte définit la notion de démocratie participative : « C'est l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permet de faire participer les habitants à la vie de la Cité et d'enrichir la réflexion des élus dans les processus de prises de décisions ». Ensuite, aux alinéas 2 et 3 sont établies les procédures d'application : « Il n'existe pas de méthode unique de démocratie participative, il est donc essentiel de l'adapter en fonction des projets et des acteurs, des contraintes réglementaires, techniques, financières et de temps » (al. 2); « Outre l'information préalable qui doit être faite de façon systématique, elle prend une ou plusieurs des formes suivantes : consultation, concertation, co-élaboration » (al. 3). Dans l'article 4 de la Charte, sont même énumérées les possibilités de communication

ateliers d'urbanisme et autres débats publics font partie des procédures ou des pratiques destinées à associer les citoyens aux décisions prises au niveau local, plus particulièrement dans certains secteurs d'action publique. L'environnement, l'urbanisme, le cadre de vie et l'aménagement du territoire semblent ainsi constituer un terreau privilégié pour l'épanouissement de la démocratie participative locale. Dans le domaine de l'aménagement urbain et de la préservation de l'environnement notamment, des résultats concrets tout à fait probants ont été obtenus, liés au fait que les décisions publiques prises au terme de ces processus participatifs jouissaient d'un taux d'adhésion collectif plus significatif.

Toutefois, si ces mesures ont eu comme effet positif d'obliger les communes qui n'avaient aucune pratique participative à assurer un « service minimum », elles n'ont pas pour autant modifié le « paysage délibératif » français. L'emploi ponctuel de tel ou tel dispositif dans un contexte politique donné n'est pas en mesure de changer radicalement les positions des acteurs. D'autant que la réforme territoriale de 2010, votée sous le gouvernement Fillon, a complètement évacué la problématique de la citoyenneté locale, le « design organisationnel » des dispositifs étant désormais laissé à la discrétion des autorités locales³⁶.

Alors même que les contraintes juridiques qui poussent les responsables politiques à favoriser la participation à leurs administrés sont faibles, l'augmentation régulière de l'abstention aux élections, qui affaiblit la légitimité des élus, renforce encore la prégnance de « l'impératif participatif ». Internet, par son immédiateté, par son apparente transparence, par sa maniabilité, peut paraître servir les intérêts de la délibération démocratique en remédiant à ces dysfonctionnements. En effet, il vient combler deux inconvénients majeurs relevés par certains spécialistes en matière de démocratie participative. Tout d'abord, l'argument de l'asymétrie, selon lequel la démocratie participative serait un instrument de renforcement des inégalités sociales. Elle privilégierait certaines rhétoriques et certains types d'arguments propres aux groupes dominants, au détriment des modes de communication habituels des groupes dominés, qui ont des difficultés d'accès à la parole publique. Internet ouvre cette possibilité participative à un nombre beaucoup plus large de personnes qui disposent désormais de plusieurs alternatives : certains peuvent créer leur propre plateforme de discussion pour inciter le débat sur des sujets qui les intéressent, d'autres peuvent adhérer à un groupe plus influent lorsqu'ils partagent ses idées et ses convictions, implanté à n'importe quel endroit car la contrainte géographique disparaît elle aussi. Le deuxième argument

par Internet : blogs, chat, courriels, adresses mail... ». Cf. : <http://www.fontenay-aux-roses.fr/vie-citoyenne/democratie-locale/charte-de-la-democratie-participative.htm>.

³⁶ G. GOURGUES, « Quel avenir pour la participation publique locale ? Éléments pour un bilan critique », *Pouvoirs locaux*, n° 92, 2012, pp. 50-58.

invoqué est celui de l'apolitisme des gouvernés. Les recherches effectuées ont révélé que, dans la plupart des cas, ce sont les citoyens bien informés, concernés par le sujet débattu, ou organisés sous une forme associative, qui interviennent et s'expriment le plus. Internet permet une facilité d'accès aux informations d'actualité, aux réactions de la société civile et aux débats qui s'organisent autour de certaines questions. Il peut donc favoriser de la sorte une incitation de la curiosité des citoyens et, conséquemment, l'adhésion plus large à la défense de certaines causes sociétales.

Cependant, il faut admettre que l'apparition de nouvelles procédures participatives et délibératives grâce aux nouvelles technologies ne résout pas le problème participatif. Le fait que des procédures soient mises en place ne garantira pas à lui seul que les citoyens éprouveront le désir de s'y impliquer. De nombreux travaux en sociologie et en anthropologie politiques montrent en effet que si de tels dispositifs transforment les pratiques, c'est surtout, pour l'heure, parce que les instances dirigeantes et les services qui soutiennent leur action sont davantage mis en demeure de justifier leurs actions. Sur le plan plus général de la citoyenneté en revanche, il semblerait que ces dispositifs ne sont pas à la base de grands changements participatifs. Certains travaux soutiennent même que ces dispositifs ne font souvent que produire une nouvelle couche intermédiaire qui va complexifier encore plus les rapports entre gouvernants et gouvernés³⁷.

De même, l'histoire de la démocratie représentative et parlementaire témoigne de la difficulté particulière qu'il y a à instaurer les conditions institutionnelles et sociales permettant la production de décisions conformes à l'intérêt de la société dans son ensemble et perçues par elle en tant que telles. Il est certes judicieux de développer les dispositifs qui permettront aux politiques de mieux saisir les termes dans lesquels s'expriment, sur le terrain, les intérêts de la population. Mais il ne faut perdre de vue surtout l'idée que l'usage politique des nouvelles technologies de la communication, à travers notamment les sites Internet et les blogs, peut aussi desservir les intérêts de la délibération démocratique³⁸ à cause de l'impossibilité de parvenir, par la communication et la discussion, à un consensus rationnel. La société a beaucoup changé, les dynamiques d'évolution sont nombreuses, souvent contradictoires et génératrices de conflits. L'objectif du consensus et de concertation est donc de plus en plus difficile à atteindre. Les effets de polarisation et de radicalisation idéologiques, liés au fait que certains individus tendent à ne discuter que dans le cadre étroit

³⁷ Voir, par exemple, C. NEVEU (dir.), *Espace public et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 105-148 ; L. BLONDIAUX et al., *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, 1999, pp. 17-84.

³⁸ M. LUSSAULT, *L'Homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, 2007, 366 p.

de leurs propres convictions, peuvent également engendrer des divisions profondes. Aussi, les outils de communication en ligne servent-ils à défendre des causes de toute nature. Certaines d'entre elles peuvent se révéler dangereuses. Le Net est ainsi devenu un vecteur de communication très important pour les réseaux terroristes³⁹, jihadistes⁴⁰ ou encore néonazis ou talibans⁴¹, qui sont très éloignés de la promotion de la démocratie et qui constituent une vraie menace pour l'État de droit.

Un autre argument justifiant les limites des effets d'Internet est celui de l'artificialité. Selon certains auteurs⁴², la démocratie participative, sous toutes ses formes, constitue un instrument de manipulation, bien éloigné des véritables tentatives de rénovation politique. Les opérations menées par les élus ou les candidats qui, sous prétexte d'écouter ou de faire participer les citoyens, ne sont en réalité que la continuation du marketing politique par d'autres moyens⁴³. Comme pour les autres techniques participatives, l'utilisation des nouvelles technologies par les élus, qui en contrôlent bien la mise en œuvre, reste facultative, les avis émis étant, sauf exception⁴⁴, purement consultatifs⁴⁵. Les citoyens sont donc placés dans une situation passive, quasi expérimentale car ils n'ont ni les moyens ni la reconnaissance suffisante pour se faire entendre. Leur marge de manœuvre et d'influence décisionnelle reste limitée. Au final, les nouvelles technologies « donnent le change sans changer la donne » selon une formulation de Pierre Sadran⁴⁶.

Il est vrai que l'association renforcée des citoyens aux décisions grâce aux nouvelles technologies suscite l'enthousiasme du fait qu'elle signale la responsabilité de l'ultime souverain : le peuple. Mais d'un point de vue pragmatique, il faut prendre acte de l'impact que cela pourrait avoir sur la vie démocratique en général. Une prise en compte trop importante des opinions exprimées sur les réseaux sociaux risque de poser des problèmes politiques sérieux dans la mesure où le leadership politique n'a pas, pour seules vocations, de

³⁹ G. WEIMANN, *Terror on the Internet. The New Arena, the New Challenges*, Washington, US Institute of Peace Press, 2006, 309 p.

⁴⁰ W. ADHAMI, « The Strategic Importance of the Internet for Armed Insurgent Groups in Modern Warfare », *International Review of the Red Cross*, n° 89(868), 2007, pp. 857-878.

⁴¹ P. CHROUST, « Neo-Nazis and Taliban On-Line : Anti-Modern Political Movements and Modern Media », *Democratization*, n° 7(1), 2000, pp. 102-118.

⁴² L. BLONDIAUX, « La démocratie participative, sous conditions et malgré tout », *Mouvements*, n° 50, 2007/2, p. 123.

⁴³ Pour une analyse détaillée de cette question, voir M. MARCHEVA, « Réseaux sociaux et e-participation dans le cadre de l'élection présidentielle de 2012 en France », in G. ROUET, *Usages politiques des nouveaux médias*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 207-223.

⁴⁴ On pourrait citer, par exemple, les expériences de constitution du budget participatif de Porto Alegre. Cf. M. GRET et Y. SINTOMER, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, la Découverte, 2002, 137 p.

⁴⁵ C. BLATRIX, « La démocratie participative en représentation », *op. cit.*, p. 98.

⁴⁶ P. SADRAN, « La République des proximités contre la démocratie participative », *Pouvoirs locaux*, n° 52, 2003, p.

conquérir et d'exercer le pouvoir. Il a aussi pour fonction de contribuer à structurer l'« offre » politique au sein d'une démocratie et de favoriser la pleine exploration d'une orientation politique déterminée en incarnant celle-ci. En quel sens sera-t-il possible de parler de la responsabilité de celui qui n'aura jamais fait qu'obtempérer aux exigences de l'opinion ?

Tout dispositif permettant d'assurer une plus grande implication des citoyens contribue, certainement, à accroître la lisibilité des aspirations de la société civile et, dans certains cas, à améliorer les conditions d'adhésion aux décisions finalement arrêtées. Il ne faut cependant pas confondre les niveaux de responsabilité. En dernier ressort, ce sont bien les élus qui seront jugés sur leur bilan, à l'occasion des échéances électorales. Leur objectif peut donc être d'encourager des collectifs (groupes d'individus, organisations sociales...) à formuler des requêtes. À charge ensuite pour eux de s'appropriier ou non ces propositions ou initiatives sociales afin d'en défendre le principe au niveau d'action qui est le leur. Leur valeur ajoutée se situe précisément dans la manière dont ils se les approprieront et dont ils expliciteront les conditions de réalisation pratique, en indiquant notamment tous les choix que cette réalisation implique.

Au final, on constate que, quel que soit le type de dispositif participatif, un phénomène d'absorption de la participation dans la représentation se produit bel et bien. Les dispositifs de démocratie participative font alors partie intégrante de la démocratie représentative car ils y sont assimilés. Pour autant, on l'a vu, la démocratie participative n'est pas un simple avatar de la démocratie représentative. Elle tend à complexifier l'action publique et à modifier le fonctionnement et les règles du jeu politique. Les nouvelles technologies ne sont donc qu'aux prémices de leurs potentialités en matière de gouvernance, mais les effets qu'elles vont produire vont être très différents selon les contextes d'implémentation.

B. Une efficacité soumise au degré d'ouverture des systèmes étatiques

La recrudescence des mouvements de protestation en ligne, observée ces dernières années dans les pays ayant un régime autoritaire de gouvernement tout comme dans les démocraties dites consolidées, est souvent analysée comme une forme d'« *empowerment* de la société civile »⁴⁷ face à l'État. Il est vrai que les autorités politiques sont interpellées d'une manière plus spécifique par ces mouvements et qu'elles sont amenées à les prendre en compte dans

⁴⁷ S. ARSÈNE, « De l'autocensure aux mobilisations. Prendre la parole en ligne en contexte autoritaire », *Revue française de science politique*, vol. 61, 2011/5, p. 895.

leur manière de fonctionner. Cependant, la capacité d'influence de ces mouvements sociopolitiques est fortement différenciée par la structure environnementale au sein de laquelle opèrent les militants de chaque pays.

Les études démographiques, sociales et politiques, ainsi que l'analyse des infrastructures des services d'Internet dans différents États ont mis notamment en évidence leur impact sur la portée des mouvements sociaux. Il serait exagéré de parler d'une véritable influence dans un pays comme le Yémen, par exemple, où seulement 2,5 % de la population totale dispose d'un abonnement Internet. La dispersion de la population dans plus de 120 000 agglomérations rendant difficile la construction d'une infrastructure de l'Internet, la difficulté d'acquérir le matériel nécessaire dans un pays où plus de 12 600 000 de personnes souffrent de pauvreté, et conséquemment la faible alphabétisation numérique, réduisent considérablement la capacité de mobilisation et de revendication⁴⁸.

La situation en Afrique évolue très vite car, sous l'impulsion des événements du « printemps arabe », les pays de la région sont actuellement considérés comme faisant partie des pays à plus forte croissance en matière de souscription aux abonnements Internet et d'utilisation des réseaux sociaux. Toutefois, cette expansion massive des nouvelles technologies ne garantira pas forcément de changements profonds en matière de participation collective, comme le montre, de manière assez éloquente, l'exemple de la Chine. En effet, au cours des années 1990 et 2000, l'adoption d'Internet par plus de 531 millions de Chinois a suscité également de nombreuses spéculations sur une potentielle recrudescence de la contestation politique et, conséquemment, l'affaiblissement du pouvoir autoritaire au profit d'une participation plus active des citoyens chinois aux prises de décision. Le miracle n'a pas eu lieu car les responsables politiques ont réussi à implanter Internet comme un vecteur de développement économique, tout en mettant en place un système de contrôle assez efficace pour désamorcer les risques politiques. Dans le *White Paper on the Internet in China*, publié le 15 juin 2010⁴⁹, le Gouvernement affirme qu'il « encourage l'utilisation extensive d'Internet » dans les domaines du commerce en ligne, du divertissement et de l'administration en ligne. Dans le même temps, il y décrit et justifie le fonctionnement de la censure « au nom d'une souveraineté numérique nécessaire à la sécurité des échanges en ligne », qui « doit être respectée et protégée ».

⁴⁸ Pour davantage de détails sur la situation au Yémen, voir N. M. AL-SUMAIRI, « Les mouvements sociopolitiques sur Internet au Yémen : entre limite de ressources et influence », in S. NAJAR, *Les réseaux sociaux sur Internet à l'heure des transitions démocratiques*, Paris/Tunis, IRMC-KARTHALA, 2013, pp. 159-175.

⁴⁹ Le texte est disponible à l'adresse : http://china.org.cn/government/whitepaper/node_7093508.htm.

Grâce à un discours officiel constant en ce qui concerne la nécessité de préserver un environnement numérique « sain » et « sûr »⁵⁰, les autorités chinoises ont réussi à mettre en place un système de censure sophistiqué, qui passe tant par un système de filtrage des contenus – surnommé le « grand pare-feu » –, que par un arsenal de régulations reposant sur le principe dit de « responsabilisation des intermédiaires ». L'ouverture d'un site Internet est soumise à l'obtention d'une licence et les sites permettant de commenter les informations ou d'écrire un blog sont légalement tenus responsables des contenus publiés. Les fournisseurs d'accès Internet doivent également conserver pendant soixante jours la trace de tout le contenu qui apparaît sur leurs sites et de tous les usagers qui passent par leurs serveurs, et remettre ces enregistrements aux services de sécurité sur demande de ceux-ci. Ils se voient ainsi obligés à exercer l'essentiel de la censure en ligne⁵¹. Dans le même temps, les frontières du contrôle exercé par les autorités ne sont pas tout à fait identifiables car ni les critères exacts de la censure, ni les conséquences et les risques encourus ne sont clairement établis. La définition des normes « de bonne conduite » se fait donc à tâtons, collectivement, au gré des prises de paroles des uns et des autres, et leur respect est garanti par le contrôle social tout autant, sinon plus, que par la surveillance réelle ou supposée à laquelle les internautes sont soumis⁵².

Dans le cadre d'une étude réalisée en 2002, aux tous débuts de l'implantation d'Internet en Chine, Christopher Hughes a conclu qu'« Internet ne démocratisera pas le pays »⁵³. Malgré le recours à certaines techniques pour contourner la censure grâce à l'ironie ou au double langage⁵⁴, l'efficacité des mobilisations en ligne menées par les dissidents politiques reste tout de même très relative. Les autorités chinoises ont gagné leur pari : elles ont réussi à développer Internet comme vecteur économique tout en protégeant la survie du système. D'autant que les dispositifs établis pour régir à l'échelle mondiale le commerce et les droits de l'homme sont trop faibles pour influencer vraiment sur la façon dont les États utilisent les nouvelles technologies à des fins de surveillance des citoyens.

⁵⁰ Le principe est également rappelé dans le *White Paper on the Internet in China* du 15 juin 2010 : « Les citoyens de la République populaire de Chine et les citoyens étrangers, les personnes légales et autres organisations sur le territoire chinois ont le droit et la liberté d'utiliser Internet ; en même temps, ils doivent obéir aux lois et règlements de la Chine et protéger consciencieusement la sécurité d'Internet ».

⁵¹ Pour davantage de détails à ce sujet, voir l'étude de S. ARSÈNE, « Chine : Internet, levier de puissance nationale », *Politique étrangère*, n° 2, 2012, pp. 291-303.

⁵² Pour une étude du cadrage de la prise de parole sur le Web chinois, voir l'analyse des enquêtes et interviews réalisées en Chine par Séverine Arsène. Cf. S. ARSÈNE, « De l'autocensure aux mobilisations. Prendre la parole en ligne en contexte autoritaire », *op. cit.*, pp. 905-910.

⁵³ Ch. HUGHES, « Pourquoi Internet ne démocratisera pas la Chine », *Critiques internationales*, n° 15, 2002, pp. 85-104.

⁵⁴ A. ESAREY et X. QIANG, « Political Expression in the Chinese Blogosphere : Below the Radar », *Asian Survey*, n° 48(5), 2008, pp. 52-772.

Les pays autoritaires savent donc se montrer tout aussi « techno-compatibles » que les régimes démocratiques. Les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour entraver, surveiller et punir aussi facilement que pour contourner, libérer et partager. En analysant les modes d'utilisation d'Internet et des effets qu'ils produisent dans plusieurs États qualifiés d'« ennemi d'Internet » par *Reporters sans frontières*⁵⁵ – tels que la Chine, l'Iran, la Biélorussie – Evgeny Morozov⁵⁶, remet radicalement en question le pouvoir libérateur d'Internet et se montre très sceptique quant à la capacité de la technologie à déclencher des révolutions et à répandre la démocratie. À son avis, les nouvelles technologies ont, au contraire, rendu la vie des citoyens plus transparente envers les États et rendent le travail des « surveillants » moins coûteux et plus efficace, faisant de la propagande une activité créative.

La politisation croissante d'Internet et les préoccupations des États en termes d'ordre public conduisent de nombreux pays à adopter des méthodes techniques et juridiques de contrôle du Net qui s'apparentent à celles des régimes autoritaires. En éloignant ainsi progressivement l'idéal d'un Internet ouvert et indifférent aux frontières, cette évolution donne aux régimes autoritaires des arguments pour justifier leur choix de défendre un Internet souverain et contrôlé. Ceci va, très certainement, constituer un frein au développement et à la mise en œuvre efficace des dispositifs participatifs via les nouvelles technologies.

⁵⁵ *Les ennemis d'Internet. Rapport 2012*, Paris, Reporters sans frontières, disponible à l'adresse : http://12mars.rsf.org/i/Rapport_Ennemis_Internet_2012.pdf.

⁵⁶ E. MOROZOV, *The Net Delusion : The Dark Side of Internet Freedom*, New York, Public Affairs, 2011, 448 p.